



Le GREAT Savoir

Groupe de recherche en économie appliquée et théorique

N° 140

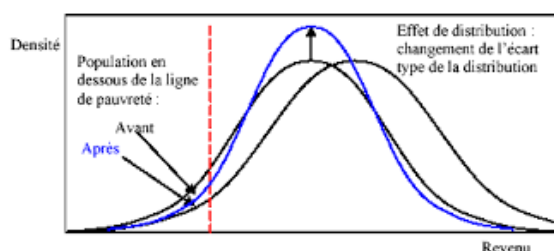
"Réfléchir à changer"

Août 2022

Redistribution, pauvreté et inégalités de revenu



Editorial



Le besoin de mesure des effets du système de redistribution sur la pauvreté et les inégalités s'explique par le fait que les prélèvements obligatoires, les biens et services publics offerts et les transferts mis en place peuvent ne pas tomber principalement ou pas du tout sur les cibles initiales. Par exemple, les taxes sur la consommation constituent une partie importante des recettes "or plus le niveau de vie augmente, plus la part de la consommation diminue dans le revenu au

profit de l'épargne" ce qui fait que l'impôt sur la consommation rapporté au revenu "représente une part proportionnellement plus faible pour les plus aisés".

La redistribution par les taxes a eu pour effet d'augmenter les indices de pauvreté, aussi bien l'incidence que la profondeur. Le milieu urbain est plus touché que le milieu rural en termes d'augmentation de la proportion de pauvres mais moins touché en termes d'augmentation de l'écart moyen des pauvres à la ligne de pauvreté. L'effet des taxes sur les inégalités est aussi à la hausse mais atténuée par l'effet des transferts sur les revenus des ménages surtout ceux au bas de la distribution.

Massa Coulibaly

Introduction

La principale problématique dans l'estimation des effets sur la pauvreté et l'inégalité de revenu du système de redistribution est de concilier les données macroéconomiques des Comptes nationaux ou du Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) notamment les recettes fiscales avec les données d'enquêtes sur les ménages (EMOP). Il s'agit de chercher à attribuer de façon plus ou moins rationnelle, les différentes catégories de recettes fiscales aux catégories de ménages qui en sont normalement les contribuables. L'exercice est plus facile avec les transferts et certaines charges sociales qui apparaissent dans les bases de données EMOP. Les analyses des effets de la redistribution se limitent à la fiscalité, aux charges sociales et aux transferts reçus par les ménages et sur lesquels des données sont collectées par les enquêtes EMOP.

1. Méthodes d'estimation des effets redistributifs

Pour analyser l'effet de la redistribution, par les taxes indirectes payées sur les dépenses, sur la pauvreté, on se sert de la base dépenses de l'EMOP qui contient aussi la liste des biens et services payés par chaque ménage durant la période de référence. A partir de cette liste, il faut regrouper ces biens et services en autant de catégories pertinentes du point de vue fiscal (taxe indirecte, droit d'accise, droit de porte, etc.). Les comptes économiques fournissent le total des recettes fiscales indirectes par catégorie de biens et services (alimentation, boissons alcoolisées, tabac, produits secs, habitat, produits pétroliers, transport, santé, éducation, loisir, etc.). L'exercice consiste à répartir ce total de recettes entre les ménages en fonction de leurs dépenses totales et en fonction des catégories de biens et services qu'ils ont achetés. Les montants de taxes indirectes ainsi estimés pour chaque ménage sont ajoutés aux montants de dépenses contenus dans la base EMOP pour former ce que nous considérons par hypothèse comme les dépenses totales des ménages s'ils n'avaient pas eu à payer les taxes indirectes sur leurs achats de biens et services. Ce sont les dépenses ou encore les montants d'achats de biens et services en l'absence de taxes indirectes. La série initiale de dépenses dans EMOP, avant l'ajout des parts de recettes indirectes, est considérée comme les dépenses totales en présence de taxes indirectes. L'effet de la redistribution par les taxes indirectes sur la pauvreté est obtenu en faisant l'analyse de la pauvreté sur les deux variables séparément et en faisant la différence entre les valeurs d'indice de pauvreté obtenues.

L'estimation de l'effet de la redistribution sur les inégalités est faite suivant une procédure similaire mais cette fois-ci en se servant de la base emploi de l'EMOP et en prenant en compte les prélèvements obligatoires et les transferts reçus par les ménages. Cette base contient les revenus des ménages, les charges sociales payées et les transferts publics et privés reçus. On considère les montants de recettes fiscales indirectes et les montants de recettes fiscales directes tirées des impôts directs, dans les comptes nationaux ou dans le TOFE. Ces montants sont répartis entre les ménages selon les catégories de biens et de services achetés, selon que le ménage soit redevable ou non du type d'impôt direct. Les montants d'impôts/taxes estimés pour chaque ménage ainsi que les charges sociales sont ajoutés au revenu hors transferts dans la base emploi pour former le revenu avant prélèvements obligatoires et transferts, autrement dit avant toute redistribution. La série initiale de revenu augmentée des transferts dans la base emploi de l'EMOP est considérée comme le revenu après prélèvements obligatoires et transferts, autrement dit le revenu après application de tous les instruments de redistribution. L'effet de la redistribution sur l'inégalité de revenu est obtenu en calculant l'indice d'inégalité

sur les deux distributions de revenus, avant et après redistribution, et en faisant la différence entre les deux valeurs obtenues.

1. Effets de la redistribution sur la pauvreté

L'analyse de l'effet de la redistribution sur la pauvreté se limite à celle de l'effet des taxes car la pauvreté est estimée à l'aide des dépenses des ménages et non à l'aide des revenus. On procède par une analyse de la pauvreté sans et avec les taxes sur les dépenses. Globalement, la prise en compte des taxes a eu comme effet d'augmenter les indices de pauvreté, aussi bien l'incidence que la profondeur. Ce résultat montre la pertinence des mesures d'exonération de certains produits de grande consommation pour protéger les plus vulnérables.

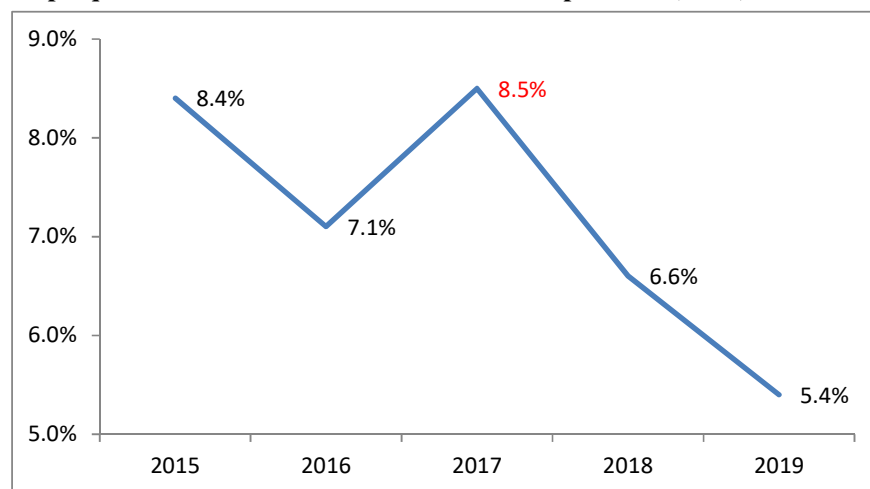
Tableau 1. Effet de la redistribution sur la pauvreté (en %)

		Variation P0	Variation P1
Région	Kayes	7.7	3.1
	Koulikoro	5.4	6.3
	Sikasso	3.3	6.3
	Ségou	5.3	4.9
	Mopti	8.5	5.3
	Tombouctou	4.5	1.7
	Gao	8.7	7.1
	Kidal	0.3	0.1
	Bamako	2.1	0.4
Milieu	Urbain dont	4.2	2.0
	Bamako	2.1	0.4
	Autre urbain	5.8	5.4
	Rural	6.3	3.7
Sexe du chef de ménage	Homme	5.3	4.6
	Femme	5.9	3.4
Total		5.4	4.5

Source : Calculs des auteurs à partir des données EMOP 2019

L'évolution de l'effet de la redistribution (taxes indirectes) sur la pauvreté montre une tendance globale à la baisse. En effet, la variation de l'incidence de la pauvreté, du fait de la prise en compte des taxes indirectes passe de 8.4 points de pourcentage en 2015, à 7.1 points en 2016, 8.5 points en 2017, 6.6 points en 2018 puis 5.4 points de pourcentage en 2019. Les taxes aggravent la pauvreté mais cet effet négatif s'estompe au fil des années.

Graphique 1. Évolution de l'effet des taxes sur la pauvreté (en %)



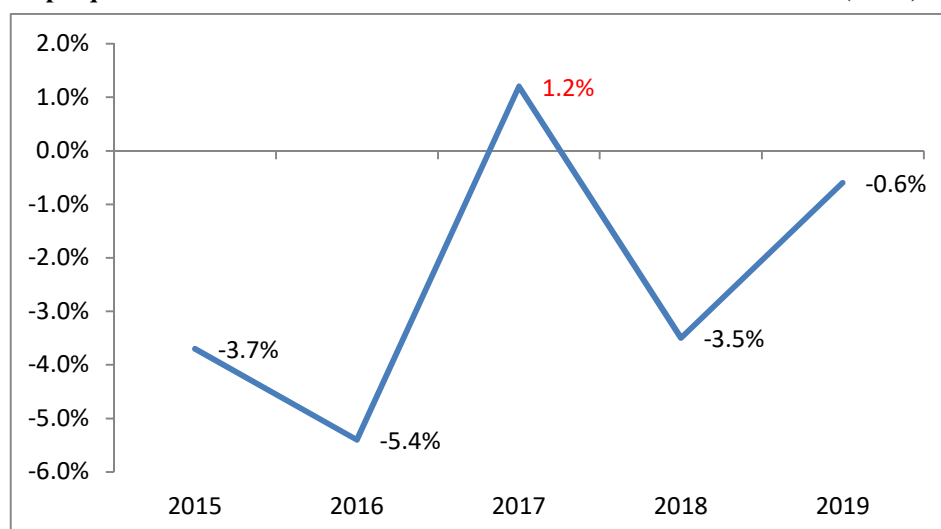
Source : Calculs des auteurs à partir des données EMOP (2015, 2016, 2017, 2018 et 2019)

2. Effets de la redistribution sur l'inégalité de revenu

L'effet de la redistribution sur l'inégalité de revenu est mesuré par l'écart entre les valeurs du coefficient de Gini avant et après la redistribution par les taxes, les impôts et les charges sociales. En 2019, la redistribution par les prélèvements obligatoires (taxes, impôts, charges sociales) et les transferts au profit des ménages ont eu pour effet de réduire l'inégalité de revenu. Suite à l'application de toutes ces mesures, le coefficient de Gini a baissé de 0.6 point de pourcentage, passant de 44.5% à 43.8%. Cette diminution du niveau d'inégalité de revenu a été diversement ressentie chez les catégories sociodémographiques. La réduction de l'inégalité de revenu a été la plus forte en milieu rural (2.7 points de pourcentage), comparativement au milieu urbain où la réduction n'a été que 2.3 points de pourcentage. La baisse de l'inégalité a été la même pour les personnes dont le chef de ménage est une femme (0.7 point) et pour celles dont le chef de ménage est un homme (0.7 point).

L'effet de la redistribution sur l'inégalité n'a pas enregistré de tendance monotone au fil des années. La variation du coefficient de Gini sur la période 2015-2019 a été à la baisse toutes les années sauf 2017, année où l'indice a cru suite à la redistribution.

Graphique 2. Variation de l'indice de Gini sous l'effet de la redistribution (en %)



Source : Calculs des auteurs à partir des données EMOP (2014, 2016, 2018 et 2019)

Conclusions

A moyen et long termes, un certain nombre de politiques peuvent être explorées et mises en œuvre afin de réduire significativement la pauvreté et les inégalités et d'accroître le bien-être des ménages, entre autres (i) la politique de bonne gouvernance en mettant l'accent sur une meilleure allocation budgétaire des ressources publiques, la diminution du train de vie de l'Etat, la transparence et la redevabilité dans la gestion des deniers publics et un fonctionnement correct du système judiciaire, (ii) la négociation et l'application de contrats de partenariats public-privé (PPP) dans la réalisation d'infrastructures sociales, énergétiques et de transports en faveur du secteur privé national e.g. construction de cités universitaires, de centrales solaires, de routes, de voies ferrées, etc.